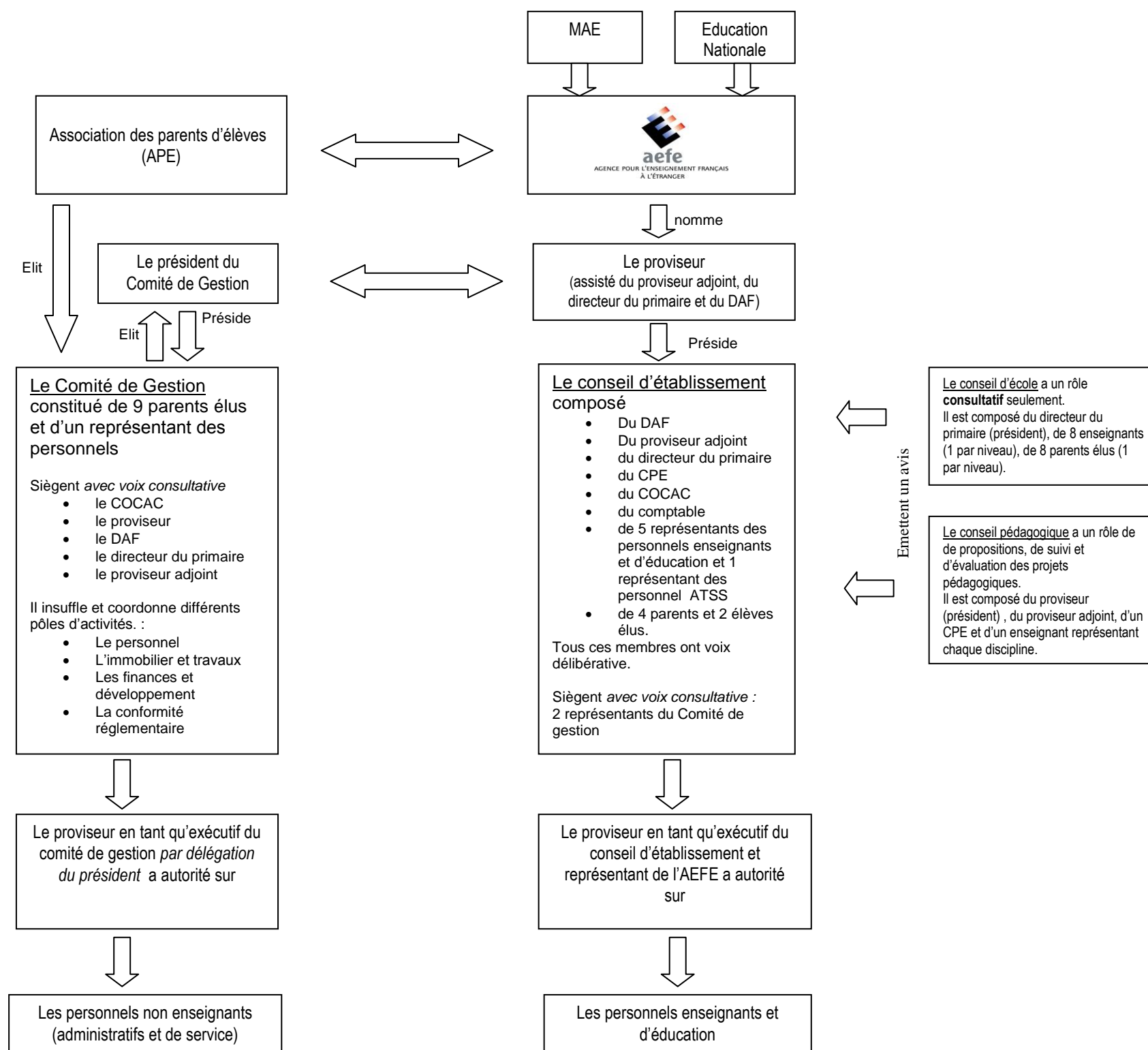




FONCTIONNEMENT DU LYCEE BONAPARTE

La gestion matérielle et financière de l'Ecole est assurée par l'Association des parents d'élèves et son Comité de Gestion.

Sa gestion pédagogique est assurée par le Proviseur (Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger) et par le Conseil d'établissement



Au secondaire (6^{ème} à terminale), les parents et les élèves sont également représentés aux conseils de classes : **2 parents titulaires, 2 parents suppléants, 2 élèves titulaires et 2 élèves suppléants**. Ces représentants servent aussi de lien avec la direction et les professeurs.

Le Comité de Gestion peut aussi décider de créer des commissions *ad hoc* pour lesquelles sont publiés des appels à candidature.